



[Arrêt de commercialisation du médicament ALDALIX : ce qu'il faut savoir](#)

En accord avec l'ANSM, le laboratoire PFIZER a décidé d'arrêter la commercialisation du médicament ALDALIX à partir du 1er février 2013. Cette décision fait suite à un mésusage important de ce médicament lié à un non respect de ses indications, notamment la persistance d'une prescription dans l'hypertension artérielle et du risque d'hyperkaliémie (quantité excessive de potassium dans le sang) associé.

L'ANSM recommande aux patients, actuellement traités par ALDALIX, de ne pas arrêter de prendre leur médicament sans en avoir parlé au préalable avec leur médecin, cardiologue ou médecin traitant, afin de permettre à ces derniers de leur prescrire un autre traitement en relais d'ALDALIX.

- Arrêt de commercialisation du médicament ALDALIX : ce qu'il faut savoir -
Questions/réponses (07/11/2012) (88 ko)

Lire aussi

Arrêt de commercialisation du médicament ALDALIX (12/11/2012)- Lettre aux professionnels de santé